



uOttawa

**Faculté de droit, Université d'Ottawa**

## **DEMANDE DE COMMUNICATIONS**

**Le droit portant sur les agressions sexuelles :  
la pratique et la défense des droits après l'affaire *Jane Doe***

**Les 6 et 7 mars 2009**

**Activité commanditée par la Chaire Shirley E. Greenberg  
et les Section de common law et de droit civil de la Faculté de droit de  
l'Université d'Ottawa, Canada**

### **Thèmes**

Ce colloque est organisé à l'occasion du dixième anniversaire de l'affaire *Jane Doe v. Metropolitan Police Force* (C.S. Ont. 1998) afin d'évaluer l'état des services policiers et de la réglementation des infractions d'agression sexuelle ainsi que le militantisme féministe inspiré par cette affaire. Un retour sera fait sur le succès de Jane Doe à faire valoir le caractère sexuellement discriminatoire des services policiers en matière d'agression sexuelle en invoquant les garanties d'égalité de la *Charte* ainsi que les principes du droit de la négligence, en évaluant les éléments de politique et de droit qui ont fondé cette argumentation. Ce colloque permettra à des spécialistes du droit, de l'étude des femmes et de la criminologie et à d'autres personnes militant pour le respect des droits de faire une réflexion sur les progrès dans les techniques d'enquête et la poursuite des infractions depuis la décision rendue dans l'affaire *Jane Doe*. L'objet de ce colloque est de favoriser un dialogue public et de sensibiliser davantage le public à la réalité du traitement des infractions d'agression sexuelle par la police, les juristes et les tribunaux ainsi qu'à la recherche et à la concertation interdisciplinaires en la matière.

Lors du colloque, un nouveau regard sera jeté sur le déploiement de mythes et de préjugés discriminatoires concernant le viol, y compris ceux fondés sur la déficience, le racisme, la pauvreté et le lesbianisme qui nuisent au maintien de l'ordre et à la poursuite des infractions avec succès, empêchant ainsi les femmes de jouir pleinement des droits à l'égalité que leur garantit la *Charte*. Le rôle de l'éducation, y compris les études en droit, des médias et de la télévision dans la perpétuation de ces mythes et de ces préjugés sera également examiné. Ce colloque servira de forum pour permettre à des universitaires de renom et des personnes militant en milieux communautaires d'échanger de stratégies et

d'idées utiles pour redresser l'image déformée de la réalité du viol dans la culture policière et sociétale en général. L'objet est de favoriser une meilleure compréhension des défis auxquels sont confrontées les femmes victimes d'agression sexuelle et de mieux saisir pourquoi le système de justice pénale n'a pas réussi à dénoncer sans équivoque cette forme de violence. En particulier, une analyse sera faite des fondements de colonialisme et de racisme dans les systèmes de police et de justice qui expliquent le traitement de cette infraction et comment cela influe sur les femmes autochtones, les femmes afro-canadiennes, les femmes immigrantes et les autres femmes racialisées. La discrétion laissée aux juges dans l'interprétation du droit substantiel en matière pénale, des règles de preuve applicables aux poursuites et des défenses accessibles aux hommes accusés sera abordée en cherchant à déterminer si cela va à contre-courant des réformes législatives en matière des agressions sexuelles.

### **Demande de communications**

**Un comité de lecture étudiera les propositions reçues et retiendra celles qui seront présentées lors du colloque, puis publiées dans un recueil de textes sur le droit et la pratique en matière des agressions sexuelles au Canada.**

Le comité d'organisation recherche des communications sur les sujets suivants :

- **Les développements théoriques du droit portant sur les agressions sexuelles** : entre autres, en ce qui a trait aux éléments de preuve des agressions sexuelles, à l'utilisation des antécédents sexuels et des renseignements confidentiels de la femme et aux défenses aux infractions d'agression sexuelle;
- **Les changements dans le paysage de l'« aide aux victimes de viol »** : les programmes médicaux, sociaux, juridiques et d'entreprise compromettent-ils le rôle et le travail des centres communautaires féministes qui aident et accueillent les victimes d'agression sexuelle?
- **Les nouvelles utilisations du droit pénal** : l'utilisation des accusations d'agression sexuelle dans la criminalisation grandissante de l'exposition au VIH;
- **La responsabilisation du système de justice pénale** : l'analyse critique des statistiques entourant les rapports et les conclusions policières ainsi que les poursuites pénales et les taux de condamnation;
- **Les agressions sexuelles en contexte scolaire** : dans les écoles primaires, les écoles secondaires et sur les campus universitaires; la mythologie du viol et son déni dans les établissements scolaires ainsi que les réponses institutionnelles;
- **Les changements recommandés dans les pratiques policières et les poursuites judiciaires** : entre autres, les stratégies et les mécanismes afin de répondre plus efficacement aux besoins des femmes et d'éliminer la discrimination systémique dans la culture policière;
- **L'examen du rôle du racisme systémique dans les pratiques policières** : en particulier, les réponses de la police et de la poursuite à l'égard de la violence faite aux femmes autochtones et aux autres femmes racialisées, et les leçons à tirer pour la réforme des programmes juridiques et politiques.

- **Les agressions sexuelles et les droits garantis par la Charte** : les articles 7 et 15 de la *Charte* et comment la sécurité de sa personne et les droits à l'égalité de la femme handicapée, lesbienne et pauvre sont minés par les pratiques actuelles; les façons possibles d'argumenter de telles causes;
- **Les progrès en droit des délits** : les progrès dans les programmes stratégiques et la jurisprudence depuis l'affaire *Jane Doe* en matière du contentieux relativement à la responsabilité et à la responsabilisation de la police et à la responsabilité d'autres institutions, par exemple, les organismes gouvernementaux;
- **Le bilan social de Jane Doe** : une analyse critique de la réponse de la police de Toronto aux recommandations du procureur général de Toronto à la suite de la décision rendue dans *Jane Doe* et du programme du bilan social;
- **Le rôle des médias et de la télévision dans la décriminalisation de l'agression sexuelle** : les principaux médias écrits et électroniques prêtent-ils à l'infraction d'agression sexuelle un caractère de sensationnalisme qui aide à perpétuer les mythes et les préjugés concernant le viol et qui nuit aux poursuites judiciaires? Quel est le rôle de l'Internet et des nouvelles technologies en matière des agressions sexuelles et de la résistance des femmes en la matière?
- **L'exploration des possibilités pour les femmes juristes** : Comment peut-on protéger les droits et les intérêts de la plaignante lors du procès? Le discours actuel de la victimologie, en droit et en médecine, en matière des agressions sexuelles, reflète-t-il l'expérience que vivent les femmes victimes d'un tel crime? Comment développer un nouveau langage?
- **L'analyse comparée du droit portant sur les agressions sexuelles dans les pays du Commonwealth** : entre autres, en matière du traitement de la preuve par les tribunaux, des protocoles d'enquête et du militantisme pour la défense des droits;
- **Les agressions sexuelles au Darfur et dans la République démocratique du Congo** : y compris la réponse internationale à la violence sexuelle au Darfur et dans la République démocratique du Congo, le rôle des Nations Unies dans la protection des femmes et des enfants dans ces pays et comment l'omission de dénoncer le viol et d'y donner suite constitue une arme de guerre contre les femmes dont les répercussions se font sentir pour l'ensemble des femmes.
- **Le rôle de Jane Doe dans la formation en droit et l'éducation en général** : l'influence de la décision rendue dans *Jane Doe* sur le plan des études en droit et ses répercussions en général sur la perception publique de cette infraction;
- **L'élaboration d'une réponse juridique féministe aux agressions sexuelles** : comment incorporer le langage et les stratégies des femmes qui ont vécu l'expérience de l'agression sexuelle et qui luttent contre la violence faite aux femmes dans la pratique du droit?

### **Procédure de proposition des communications**

1. Les propositions devraient nous parvenir au plus tard le 15 septembre 2008. Les propositions tardives seront acceptées selon la disponibilité.

2. Les propositions de communication individuelle devraient inclure les pièces suivantes :
  - a. Le nom, l'organisme d'affiliation, l'adresse postale et l'adresse électronique de chaque auteure ou auteur;
  - b. Le titre de la communication;
  - c. Un résumé de 250 à 500 mots environ décrivant le contenu proposé, en faisant le lien avec les sujets précités du colloque;
  - d. Une liste des mots clés qui décrivent le mieux la communication; et
  - e. Pour les communications collectives, le nom de chaque personne qui donnera la communication (veuillez noter que le temps de présentation est alors partagé; aucun temps supplémentaire ne sera accordé).

**Remarques importantes :** Le temps prévu pour les communications individuelles est d'environ 15 minutes. Le reste du temps est réservé aux discussions.

3. Les propositions de communication pour la table-ronde des étudiants et étudiantes doivent contenir les renseignements suivants :
  - a. Le titre de la séance;
  - b. Un résumé de 250 à 500 mots environ décrivant la séance, qui inclut une liste de questions ou de points de discussion, en faisant le lien avec les sujets précités du colloque;
  - c. Le nom, l'établissement d'affiliation, l'adresse postale et l'adresse électronique de la personne qui animera la séance proposée;
  - d. Le nom, l'établissement d'affiliation, l'adresse postale et l'adresse électronique que chaque participant ou participante à la séance (au plus six personnes par table ronde).

**Remarques importantes :** Lors de ce colloque, les discussions en table ronde sont réservées aux étudiants et étudiantes. Ces participants et participantes n'ont pas à proposer de communications individuelles, ni à fournir de communications écrites, mais devraient dresser d'avance une liste de questions communes ou des sujets afin d'assurer un débat à la fois constructif et structuré.

4. Veuillez soumettre votre proposition par courrier électronique à la professeure Elizabeth Sheehy, à l'adresse [esheehy@uottawa.ca](mailto:esheehy@uottawa.ca), dans un format compatible avec le logiciel MS Word de Windows. Veuillez vous assurer que votre proposition est complète. Les propositions incomplètes pourraient ne pas être considérées.
5. Nous vous aviserons par courrier électronique de la réception de votre proposition.
6. Si votre proposition est acceptée, nous vous le ferons savoir par courrier électronique par le 15 octobre 2008.

7. Après l'acceptation de votre proposition, vous devez nous faire parvenir la communication écrite, idéalement entre 3000 et 9000 mots, incluant les notes de bas de pages **pour le 5 février 2009**. Cette exigence ne s'applique pas aux tables rondes. Les communications devraient être transmises à la professeure Elizabeth Sheehy par courrier électronique, dans une version compatible avec le logiciel MS Word de Windows, à l'adresse [esheehy@uottawa.ca](mailto:esheehy@uottawa.ca).
8. Les communications soumises seront publiées sur le site Web du colloque afin de permettre aux personnes participant au colloque d'en prendre connaissance.

### **Langues officielles**

Les langues officielles du colloque sont l'anglais et le français. Les propositions peuvent être soumises dans l'une ou l'autre de ces langues. La traduction simultanée sera offerte de l'anglais au français ou vice versa.

### **Comité d'organisation**

Ce colloque est organisé par la professeure Elizabeth Sheehy, avec l'aide d'un comité d'organisation composé de Jane Doe, Beverly Bain, professeure des Études de femmes, Université de Laurentian, les professeures Rakhi Ruparelia, Tracey Lindberg et Natasha Bakht de la section de common law et la professeure Pascale Fournier de la section de droit civil. Ce colloque est organisé avec l'appui de la Chaire Shirley E. Greenberg, une fondation ayant pour mandat la promotion du statut de la femme en société, la section de common law et la section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Si vous avez des questions, prière de communiquer avec la présidente du comité d'organisation de ce colloque ou avec la professeure Pascale Fournier:

Professeure Elizabeth Sheehy  
Courriel : [esheehy@uottawa.ca](mailto:esheehy@uottawa.ca)  
Télé : 1-613-562-5800 X 3317

Professeure Pascale Fournier  
Courriel : [Pascale.Fournier@uottawa.ca](mailto:Pascale.Fournier@uottawa.ca)  
Télé : 1-613-562-5800 X 3083